

LA BANQUE DU PEUPLE

Une assemblée des déposants et créanciers de la Banque du Peuple a eu lieu mercredi, en présence des directeurs de la Banque. Le but de l'assemblée était d'adopter le meilleur plan de liquidation qui put donner satisfaction à tous les créanciers.

En novembre dernier, les créanciers avaient résolu de s'adresser au Parlement Fédéral dans le but d'obtenir un nouveau délai pour la liquidation des affaires de la dite banque, et d'obtenir des directeurs qu'ils consentissent à réaliser immédiatement les garanties qu'ils devaient fournir.

N'étant pas prêts à répondre alors, ils ont convoqué l'assemblée de mercredi pour faire leurs propositions.

Il y avait environ 300 personnes présentes à l'assemblée. La majorité des malheureux déposants a été, durant la plus grande partie de la séance, dans un état d'excitation et de mécontentement facile à comprendre.

Le caissier liquidateur de la Banque M. O. Dufresne, junior, présente la situation de la banque au 1er janvier 1899 sous la forme suivante :

	ACTIF	ETAT DU GOUVERNEMENT	ESTIMATION
Argent en mains: Billets et chèques d'autres Banques, etc.			66 320.49
Surplus de dépôt au Gouvernement pour garantir la circulation			1,174.00
Prêts courants.	38,070.60		28,070.60
Billets passés dûs	418,276.81		49,581.17
Immeubles	535,859.06		132,489.33
Edifice de la Banque	30,251.60		175,000.00
Park & Island Ry Co.			90,000.00
Autres actifs			2.00
Hypothèques			41,705.38
			<u>\$586,320.94</u>

PASSIF

Balance dûe aux déposants et autres	1,165,074.17	
Balance dûe aux autres Banques	5,271.21	
Dividendes non réclamés	1,911.12	1,472,256.50
Déficit:		885,935.56
NOTA. — Dans cet état l'édifice de la Banque est estimé en trop de et les immeubles de	25,000.00	25,000.00
		50,000.00
Déficit:		\$935,935.56
Actif \$521,320.94 pour payer passif de \$1,157,256.50=36 p. c. sur balance actuellement due ou sur montant originaire = 16 1/5		
Déjà payé = .55		
Garantis des directeurs = .06		
	.77 1/5	

REMARQUE: — Sur la somme de \$521,320.94 déduction est faite d'un montant de \$15,000 pour dividendes non réclamés et payables au pair.

A la suite de cet exposé, M. A. E. de Lorimier, avocat, représentant un certain nombre de déposants, demande de quelle façon les propriétés portées à l'actif ont été évaluées.

D'après le rôle de cotisation de la cité, lui fût-il répondu, et aussi d'après les renseignements obtenus de divers agents d'immeubles. Le caissier ajoute que les propriétés ont été offertes en vente et que la banque a refusé d'accepter \$150,000 pour celle de la rue St Jacques.

M. de Lorimier demande encore : "Combien réaliseriez-vous actuellement sur vente à l'encan ?"

"Pas plus de \$300,000," répond le caissier.

Il appert que deux des directeurs, MM. Prevost et Leclair ne l'ont pas encore acquitté la part qu'ils doivent verser au fonds de garantie.

Le maire Préfontaine explique la situation. Les directeurs de la banque, dit-il, sont actuellement prêts à offrir aux déposants 45c dans la piastre sur la balance dépôts, bien qu'il en résulte pour eux un dé-